

ASIYE

Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs
COMITE DE DIRECTION

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIYE SEANCE DU 11 MAI 2022 PRESIDENCE DE M. YVAN DÉBIEUX

Le Comité de direction porte à la connaissance des électeurs et électrices que le Conseil intercommunal a :

1. Adopté l'O.J. de la séance.
2. Adopté le PV du C.I. du 09.11.2021, avec l'ajout d'un errata demandé par M. le délégué M. J. LEUTHOLD, selon courriel du 3 mai 2022.
3. Assermenté, par la voix de son Président :
 - Mme Suzy GUDIT, domiciliée à Rovray, déléguée suppléante du Conseil intercommunal de l'ASIYE (délégation variable) ;
 - Mme Mary-Claude GONDOUX CEA, domiciliée à Villars-Epeney, déléguée suppléante du Conseil intercommunal de l'ASIYE (délégation fixe).
4. Entendu les communications du Président du Conseil intercommunal.
5. Entendu le rapport du Comité de direction.
6. Entendu le rapport du Président du Conseil d'Etablissement.
7. Accepté le préavis 2022/01 : Comptes 2021.
8. Reconduit M. Yvan DEBIEUX, domicilié à Pomy, en qualité de Président du Conseil intercommunal, ceci jusqu'au 30.06.2023.
9. Reconduit M. Mathieu RICHARD, domicilié à Rovray, dans sa fonction de Vice-Président du Conseil intercommunal, ceci jusqu'au 30 juin 2023.
10. Reconduit M. Julien LEUTHOLD, de Villars-Epeney et Mme Katia GENDROZ, de Cuarny en qualité de scrutateurs du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2023.
Reconduit M. Philippe MOSER, d'Yvonand et M. Fabrice TANNER, de Cronay, en qualité de scrutateurs suppléants du Conseil intercommunal, jusqu'au 30.06.2023.
11. Elu, pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023 :
 - a) en qualité de membres de la Commission de gestion : M. Philippe MOSER, d'Yvonand, Président, Mmes et MM Françoise CASTELIER, de Cronay, Jérôme GOTTRAUX, de Chavannes-le-Chêne, Yannick SURMELY, de Villars-Epeney, Julie SCHÜPBACH, de Démoret et Tania MANTEGAZZI, de Molondin ;
 - b) en qualité de membres suppléants de la Commission de gestion : MM Mathieu RICHARD de Rovray et Antoine HALDEMANN de Chêne-Pâquier.M. Jérémie CARTIER, de Cuarny et Mme Johanne PELET, de Pomy sont réputés sortants.

12. Entendu une information donnée par le Président du C.D. de l'ASIYE concernant les constructions.
13. Entendu une demande de renseignements de la part de M. le délégué J. LEUTHOLD concernant le réfectoire de La Sabliane, à laquelle Mme Ch. FRESNEAU, membre du Comité de direction a répondu.

Conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum en matière intercommunale, le préavis 2022/01, figurant sous point 7 ci-dessus, ne peut pas faire l'objet d'une demande de référendum (art. 107, chif.2, lettre e).

Aucun autre point à l'O.J. de cette séance n'est soumis à référendum.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


M. SCHNORF

La Secrétaire :


J. CACHIN

Yvonand, le 12 mai 2022/jc